

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTRE DE L'ENERGIE ET DES MINES

LETTRE DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ENERGIE

(Octobre 2012)

PREFACE



Depuis plusieurs années, notre pays se trouve confronté à une crise énergétique profonde et persistante qui contrarie sensiblement les performances de l'économie nationale.

Aujourd'hui encore, en dépit des efforts déployés, le service de l'électricité est inefficace avec une production presque exclusivement d'origine thermique, insuffisante et coûteuse dont la distribution est assurée par un réseau vétuste aux capacités relativement limitées. La subvention à l'électricité, projetée au niveau 120Mds environ à la fin de l'année 2012, montant supérieur au budget du Ministère de la Santé, est insoutenable pour les Finances publiques.

La fréquence et l'ampleur des délestages continuent de hanter le quotidien des ménages et de constituer un des freins majeurs à une croissance forte et durable.

Au niveau de l'électrification rurale, les importants retards enregistrés dans l'exécution des concessions ont fini par compromettre l'objectif fixé d'un taux d'électrification rurale de 50% en 2012 rendant ainsi aléatoires ceux fixés dans le cadre des OMD.

Dans le sous-secteur des hydrocarbures, la situation et les perspectives de la SAR demeurent un sujet de préoccupation avec un outil industriel vétuste et de capacité insuffisante dans un contexte où le Programme d'Extension et de Modernisation de la SAR (PEMS) qui a pour ambition la mise en service en 2016 d'une usine d'une capacité de 3 millions de tonnes, n'enregistre pas encore d'avancées significatives.

La recherche pétrolière et gazière se situe à un stade où les résultats restent modestes.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la politique de libéralisation, la couverture des besoins du pays en gaz est assurée grâce à des importations régulières mais des risques importants demeurent encore, liés à l'insuffisance des capacités de stockage qui empêchent toute politique de constitution de stock de sécurité et à la volatilité des prix internationaux.

Cette situation décrite dans le secteur de l'Energie est comparable à celle de tous les autres secteurs de l'activité économique.

C'est pourquoi, convaincu qu'il est impérieux de soulager au plus vite les Sénégalais des maux dont ils souffrent, j'ai élaboré et soumis à leur suffrage mon programme de développement économique et social YOONU YOKKUTE.

Le 25 Mars 2012, les sénégalais m'ont investi de leur confiance et j'ai immédiatement pris les dispositions nécessaires pour la réalisation des objectifs de mon programme en constituant d'abord, comme je m'y étais engagé, une équipe resserrée et en définissant les **GRANDES ORIENTATIONS** de ma politique devant servir de cadre à l'action gouvernementale.

D'une manière générale, le programme YOONU YOKUTE s'inspire d'une vision prospective traduite par un objectif synthétique de développement humain IDH de 0.75 à 0.80 à l'horizon 2035-2040 suggérant un taux de croissance de 7% en moyenne par an sur les cinq prochaines années et 11.5% les trente dernières années.

Cette vision prospective se décline à moyen terme dans celle traduite dans le Document de Politique Economique et Sociale (DPES) 2011-2015 en cours de finalisation à savoir «une économie sénégalaise émergente garantissant un développement durable et dont les retombées positives sont réparties de manière solidaire.»

Dans LE SECTEUR DE L'ENERGIE, cette vision prospective et à moyen terme cible un secteur énergétique caractérisé par une parfaite disponibilité de l'énergie aux meilleurs prix et garantissant un accès universel aux services énergétiques modernes dans le respect des principes d'acceptabilité sociale et environnementale.

Les orientations données au GOUVERNEMENT EN MATIERE ENERGETIQUE se fondent sur cette vision et se déclinent en stratégie et en objectifs.

LA STRATEGIE ENERGETIQUE

Pour la mise en œuvre de la nouvelle politique, le Gouvernement élaborera une stratégie par sous-secteur dont les principaux axes seront les suivants:

- Garantir la sécurité énergétique et accroître l'accès à l'énergie pour tous afin d'impulser une croissance économique et un développement équitables.
- Développer une politique de mix énergétique associant le thermique, l'hydroélectricité, le charbon, le gaz, les énergies renouvelables et exploitant au mieux toutes les possibilités d'interconnexion régionale et sous-régionale.
- Poursuivre et accélérer la libéralisation en encourageant la production indépendante et la réforme institutionnelle du secteur.
- Améliorer la compétitivité du secteur afin de rendre l'énergie accessible aux meilleurs prix dans un contexte de rentabilité des fournisseurs de services énergétiques et d'aboutir au dépérissement progressif du soutien financier de l'Etat.
- Renforcer la régulation du secteur

LES OBECTIFS STRATEGIQUES DU SECTEUR DE L'ENERGIE

Ils s'inscrivent en droite ligne de ceux fixés dans la Décision A/DEC.24/01/06 des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO dont le Sénégal est signataire qui fixe l'objectif global de faire accéder au moins la moitié de la population périurbaine et rurale aux services énergétiques modernes en 2015 en vue d'atteindre les OMD.

Ainsi, la nouvelle politique énergétique poursuit les objectifs suivants:

- Assurer l'approvisionnement régulier du pays en énergie de qualité aux meilleurs prix et en quantité suffisante.
- Elargir l'accès des populations aux services énergétiques modernes en veillant à une répartition plus équitable mettant davantage l'accent sur les populations les plus vulnérables et les régions les plus défavorisées.
- Promouvoir la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique.

Par sous-secteur, ces objectifs se déclinent comme suit:

SOUS-SECTEUR DES HYDROCARBURES

- Intensification de la promotion du bassin sédimentaire
- Amélioration du cadre législatif et réglementaire
- Renforcement des capacités de production nationale
- Sécurisation des capacités et des conditions de stockage

SOUS SECTEUR DE L'ELECTRICITE

- Diversification des sources de production
- Renforcement de la promotion de l'électrification rurale et périurbaine
- Réhabilitation et renforcement des infrastructures de transport et de distribution
- Encouragement de l'initiative privée
- Restructuration opérationnelle et financière de Senelec
- Reforme du cadre institutionnel
- Renforcement de la régulation
- Amélioration de la gouvernance
- Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale

SOUS-SECTEUR DES COMBUSTIBLES DOMESTIQUES

- Poursuite de l'aménagement participatif des forêts
- Approvisionnement durable des ménages en combustibles domestiques par la promotion du butane et de nouveaux combustibles alternatifs (biogaz, biocharbon, bio-éthanol, etc.) ainsi que des foyers améliorés
- Amélioration du cadre institutionnel et réglementaire
- Accès aux énergies modernes en milieu rural



SOUS-SECTEUR DES ENERGIES RENOUVELABLES

- **Opérationnalisation de l'Agence pour la promotion des énergies renouvelables.**
- **Opérationnalisation du dispositif relatif aux incitations.**
- **Identification et planification des investissements à réaliser.**
- **Etude pour la mise en place du tarif de rachat (Feed-in tariff).**

MAITRISE DE L'ENERGIE ET EFFICACITE ENERGETIQUE

- **Mise en place d'un cadre législatif et réglementaire.**
- **Généralisation des lampes à basse consommation (LBC).**
- **Réalisation d'audits dans le résidentiel, le tertiaire et l'industrie.**
- **Normalisation et labellisation des équipements électroménagers et bureautiques.**
- **Normes thermique et énergétique dans le bâtiment.**
- **Gestion durable de l'éclairage public en partenariat avec les Collectivités locales grâce à l'extension et au renforcement du programme «éclairage public solaire» en cours.**

Les orientations ci-dessus devront servir de base à l'élaboration de la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie (LPDSE) et du Plan d'Actions qui en sera l'instrument opérationnel.

Macky SALL



APERCU GENERAL



1. En février 2008, le Gouvernement du Sénégal a adopté une Lettre de Politique de Développement du secteur de l'Energie (LPDSE), qui visait entre autres objectifs d'atteindre en 2012 des taux moyens d'électrification de 75% au niveau national, 50 % en milieu rural et 95 % en milieu urbain et un taux d'indépendance en énergie commerciale d'au moins 20 % à l'horizon 2020 (contre 4 % en 2004), grâce à l'apport des biocarburants, de l'hydroélectricité et des énergies renouvelables.
2. La stratégie énergétique retenue par le Gouvernement était déclinée sur plusieurs axes avec notamment le développement et l'exploitation des potentialités énergétiques nationales, la diversification du mix énergétique, l'accélération de l'accès à l'électricité et la restructuration du sous-secteur de l'électricité en vue d'une plus grande efficacité et d'une implication judicieuse du secteur privé.
3. La période 2007-2012 devait aussi voir l'avènement des biocarburants et des énergies renouvelables. La LPDSE avait ainsi prévu de hisser leur part dans la consommation intérieure d'énergie à 15% au moins à l'horizon 2020.
4. Au niveau du sous-secteur des hydrocarbures, la sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures du pays par le renforcement du raffinage local et la coopération avec des pays producteurs de pétrole figurait au rang des priorités
5. Dans le sous-secteur des combustibles, la consolidation de la politique d'aménagement des ressources forestières en vue d'un approvisionnement durable des populations en combustibles domestiques devait constituer un domaine d'action privilégié.
6. Cependant, en dépit des efforts déployés, la crise du secteur n'a pas connu de solution durable et dans certains de ses aspects, elle a même connu un approfondissement.

Ainsi, malgré le PRRSE mis en œuvre par le Gouvernement, le pays a été secoué en juin 2011 par l'une des manifestations populaires les plus violentes jamais enregistrées.

Dans l'aval du sous-secteur des hydrocarbures, la crise profonde qui a secoué la SAR continue encore de faire ses effets.

L'approvisionnement du marché en gaz butane est exposé d'une part, aux risques résultant de l'insuffisance des capacités de stockage et du pipe de déchargement et, d'autre part, aux perturbations périodiques pouvant affecter aux politiques d'importation hebdomadaires.

En amont, les résultats de la promotion du bassin sédimentaire restent encore modestes.



7. L'état des lieux ci-dessus décrit a fait l'objet d'un Mémoire détaillé soumis aux Autorités le 2 juin 2012.

Sur la base des enseignements tirés, le Gouvernement mis en place après l'élection présidentielle du 25 Mars 2012 a décidé d'inscrire sa démarche dans le cadre d'une nouvelle politique énergétique dont les orientations fondamentales ont été définies par le Président de la République au cours du Conseil des Ministres délocalisé tenu à DIOURBEL le 26 Juillet 2012.

Cette nouvelle politique justifie l'élaboration d'une nouvelle Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie qui s'articule autour des deux axes ci après:

- situation et contraintes du secteur,
- vision et objectifs stratégiques de la nouvelle politique énergétique.

PREMIERE PARTIE: SITUATION ET CONTRAINTES DU SECTEUR

I Constat d'ordre général

8. Le bilan énergétique du pays en 2009 révèle que la biomasse et les produits pétroliers représentent encore 95 %, les énergies renouvelables (incluant l'hydroélectricité), 0,6 % le charbon minéral qui a fait son apparition en 2004 dans ce bilan énergétique 4 %.
9. Le niveau de consommation d'énergie finale per capita reste très faible, 0,206 tep en 2009, soit un niveau largement inférieur à la moyenne africaine (supérieure à 0,500 tonne-équivalent-pétrole (tep)) et à la moyenne mondiale (supérieure à 1,2 tep).
10. L'accès des populations aux formes d'énergies commerciales demeure encore insuffisant, le taux d'indépendance énergétique hors biomasse variant entre 1 et 3%.
11. Le niveau élevé de dépendance énergétique du pays vis-à-vis de l'extérieur constitue un lourd fardeau pour les finances publiques en raison des coûts de protection sociale ou des coûts liés aux choix économiques du Gouvernement en particulier dans le sous-secteur des hydrocarbures (protection de la raffinerie). Pour l'exercice 2012, le soutien du Trésor public devrait culminer à quelque 200 milliards de FCFA dont 120 milliards au titre de la seule compensation des revenus de SENELEC.



II Situation et contraintes par sous-secteur

II 1 Sous-secteur des hydrocarbures

Activités amont

- 12.** Pour les activités d'exploration, le Sénégal a été divisé en 18 blocs dont six blocs ont été attribués (3 en off-shore et 3 en on-shore) et font l'objet de Contrats de Recherche et de Partage de Production (CRPP).
- 13.** De 1952 à 2010, le nombre de puits forés s'établit à 153, soit une moyenne d'un forage pour 1600 km² alors que la moyenne dans un pays comme les USA est d'un forage pour 20 km².
- 14.** Les réserves de gaz sont estimées à 357 millions de m³ pour les réserves prouvées récupérables et 705 millions de m³ pour les réserves probables en place. Les capacités de production journalière de gaz seraient actuellement de l'ordre 180 000 Nm³ (pour les périmètres de Gadiaga et Sadiaratou).
- 15.** Le développement des activités d'exploration-production d'hydrocarbures au Sénégal, soulève, outre le tarissement des ressources publiques, un certain nombre de problèmes liés, d'une part, à la gouvernance notamment en termes de diligence dans le traitement des requêtes des opérateurs internationaux et, d'autre part, à la nécessité d'une mise à jour des textes afin de lever certaines ambiguïtés, quand bien même les modèles de contrat comportent d'importantes avancées en matière d'incitations fiscales.

Activités aval

Raffinage

- 16.** La capacité de traitement de brut de la SAR est aujourd'hui de 1 200 000 tonnes/an face à une demande nationale de plus de 1 800 000 tonnes et un marché sous-régional de près de 2 000 000 tonnes.
- 17.** Outre les contraintes structurelles et la vétusté des installations, la SAR se trouve confrontée à des difficultés conjoncturelles reflétées par les contraintes de trésorerie pour le financement durable des cargaisons, le poids de la dette financière et commerciale; le niveau élevé des créances sur SENELEC, les pertes liées à l'activité commerciale ainsi qu'une situation financière préoccupante du fait de capitaux propres négatifs (-11.487 milliards de FCFA en 2011 contre -15.252 milliards en 2010).



Importation

18. Les activités d'importation sont exercées par un nombre limité d'acteurs. De manière générale, l'importation vient en complément de la production de la SAR qui ces dernières années, a fonctionné en sous-capacité du fait des tensions de trésorerie.
19. Malgré la libéralisation du secteur, les activités d'importation s'effectuent sous la contrainte d'un régime d'autorisation justifié par la nécessité d'assurer une gestion efficiente des capacités de stockage, la SAR ne disposant pas de l'infrastructure de stockage suffisante.

Stockage

20. Dans le domaine du stockage, des investissements importants ont été réalisés ces dernières années à l'initiative d'un groupe privé ; cependant, la capacité additionnelle nette procurée a été substantiellement grevée par la décision concomitante de fermer certains dépôts.
21. Les capacités globales de stockage sont de ce fait insuffisantes pour faire face à l'évolution des besoins avec une demande en progression constante et la nécessité d'entretenir des stocks de sécurité – fixés au Sénégal à 50 jours de consommation (incluant 15 jours de stock-outil).
22. La société SENSTOCK créée le 18 juillet 2008 était censée ouvrir le segment du stockage aux indépendants ; cependant, elle n'a pas encore répondu aux attentes. Le passage et le stockage de l'intégralité des hydrocarbures importés ainsi que de la production SAR se font au niveau de ce dépôt alors que ce Groupe est lui-même acteur dans la distribution ; les conditions d'une concurrence optimale ne sont pas de ce fait assurées.

Distribution

23. La distribution est le segment où les effets de la libéralisation, un des principaux objectifs de la réforme de 1998, sont les plus marqués et les plus visibles avec l'apparition de nouvelles marques – celles des indépendants – à côté des enseignes des Majors. En l'espace de douze ans, ces indépendants ont pu se déployer au point de compter 200 stations sur un total de 450. Cependant, malgré le doublement des parts de marché des indépendants sur la période 2005-2010, les trois (3) Majors continuent de dominer le marché de la distribution avec près de 70 %.

En dépit de la faiblesse relative des marges en cours au Sénégal, les produits pétroliers coûtent relativement plus chers comparés aux autres pays de l'UEMOA, traduisant à la fois le poids de la fiscalité sénégalaise dans la structure des prix et le coût de la protection de la raffinerie.

Distribution du gaz butane

La distribution du gaz butane reste tributaire de diverses contraintes résultant de l'insuffisance des capacités de stockage et des contraintes liées à leur gestion assurée par un distributeur concourent ainsi que des faibles capacités de déchargement offertes par le sea-line de la SAR.

Cette situation expose l'approvisionnement du pays aux aléas d'une politique d'importation hebdomadaire pouvant occasionner des ruptures périodiques à la première difficulté.



Régulation du sous-secteur

24. Le Comité National des Hydrocarbures (CNH) est un organe consultatif sans véritables attributions décisionnelles, ni pouvoir de sanction (loi 98-31 du 14 avril 1998).
25. Les capacités d'intervention du CNH sont relativement limitées avec un effectif réduit à deux 2 personnes.
26. Les limites du CNH, liées tout à la fois à son statut d'organe consultatif et au sous-effectif, sont nettement perceptibles dans les difficultés et autres insuffisances notées dans l'exécution de ses différentes activités telles que la gestion des stocks de sécurité, l'application effective des prix de la structure officielle, la gestion de la péréquation transport, l'approbation des investissements rémunérés par la structure des prix, le contrôle de la qualité des produits vendus sur le territoire national.

II 2 Sous-secteur de l'Electricité

SENELEC

27. La disponibilité des centrales n'a cessé de se dégrader ces dernières années, passant de 73% en moyenne sur la période 2005-2009 à 69,2% en 2010 et 56,1% en 2011, dans un contexte marqué déjà par une insuffisance de l'offre. Cette situation est à l'origine de l'explosion de l'énergie non distribuée par manque de production qui est passée de 153 GWh en 2010 à 253 GWh en 2011.
28. Le rendement global (rapport entre l'énergie vendue et la production brute) peine à franchir la barre des 80%.
29. Les ventes ont enregistré un accroissement de plus de 80% entre 2005 et 2010 passant de 1777 GWh à 2056 GWh.

Sur la période 2005-2010, l'augmentation des charges de Senelec s'est établie à 56% (dont 98 % pour les matières premières et 31% pour les frais de personnel) alors que celle des produits ne dépasse pas 27%. Ainsi, nonobstant la subvention d'exploitation (28 070 millions de FCFA en 2010 puis 95,603 milliards de FCFA en 2011), le résultat net enregistré en 2010 est déficitaire de 55 milliards de FCFA. Le niveau d'endettement reste très élevé (ratio dettes/fonds propres de 197 %) et la capacité de remboursement faible (inférieure à 1).

30. Le sous-secteur de l'électricité reste dominé par une SENELEC verticalement intégrée, conservant le monopole de l'achat et de la vente en gros.

31. En dépit de son faible poids dans le bilan énergétique du pays, le sous-secteur de l'électricité n'en représente pas moins un enjeu capital aussi bien en termes macro économiques que pour le secteur de l'énergie considéré globalement. En effet, les défaillances de SENELEC ont des répercussions sur le bon fonctionnement de tout le secteur en raison des relations qu'elle entretient, d'une part, avec les IPP dont elle est l'unique cliente et d'autre part, avec la SAR dont elle consomme plus du tiers de la production.
32. Par ailleurs, en sa qualité d'unique actionnaire de SENELEC, l'Etat est, in fine, garant de la bonne marche de cette société en charge d'un service public essentiel au déroulement des activités économiques et sociales.
33. SENELEC reste confrontée à une demande en croissance soutenue, demande bridée par l'insuffisance de la capacité de production due aux retards d'investissements et à la dégradation de la disponibilité des équipements de production. Cette inadéquation de l'offre à la demande – 35 à 50 MW de déficit – et les défaillances dans l'approvisionnement en combustibles des centrales auxquelles s'ajoute un réseau vétuste et saturé sont à l'origine de délestages récurrents dont l'impact sur l'économie est estimé à une perte de croissance de 1,4 % du produit intérieur brut.
34. Les réformes et autres initiatives prises n'ayant pas produit les résultats escomptés, et face à l'exacerbation de la crise énergétique, le Gouvernement sortant a mis en place un Plan d'urgence de Restructuration et de Relance du Secteur de l'Energie qui a permis de mobiliser quelques 268 milliards de FCFA de financement des partenaires techniques et financiers (AFD, BM, BID, BOAD, Etat) pour des besoins de financement d'investissements de 480 milliards de FCFA et de doter le Fonds Spécial de soutien à l'énergie de ressources parafiscales et budgétaires et de prélèvement sur les prix des produits pétroliers.
35. Cependant malgré ces efforts, la stabilisation de la distribution de l'électricité n'est pas tout à fait assurée et les risques d'une détérioration de la situation demeurent élevés d'autant plus que des retards importants liés ont été enregistrés notamment au niveau de l'exécution du PRRSE.
36. Au plan financier, la tendance observée sur la période 2005-2010 demeure. En effet, la situation de la SENELEC reste extrêmement préoccupante au vu des résultats de l'exercice 2011 de la société: résultats déficitaires (-5,5 milliards de FCFA), endettement global dépassant les 510 milliards et décomposé en dettes financières s'élevant à 246,9 milliards et dettes d'exploitation d'un montant de 264,6 milliards de FCFA.





Electrification rurale

37. Le taux d'électrification visé pour l'année 2012 avait été fixé à 50% et des moyens avaient été dégagés.
38. L'Etat a réussi à gagner l'adhésion des partenaires au développement à la stratégie ainsi définie et à mobiliser d'importants financements pour accompagner le secteur privé dans la mise en œuvre des Programmes Prioritaires d'Electrification Rurale (PPER). Toutefois, des retards importants ont jalonné le processus de mise en place des concessions au point de faire peser des risques sur les financements accordés par les bailleurs de fonds dont certaines sont disponibles depuis 2005.
39. Le principal problème demeure le très faible taux d'accès à l'électricité des populations rurales qui, aujourd'hui encore, est de 24 % ; autrement dit, trois ménages sur quatre en milieu rural ne bénéficient pas, en 2012, des services de l'énergie électrique.
40. Le fait pour l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER) de privilégier le système des conventions de maîtrise d'ouvrage au détriment des concessions a eu comme conséquence le ralentissement de la réalisation des Programmes Prioritaires d'Electrification Rurale (PPER) ainsi que des projets d'Electrification Rurale d'Initiative Locale (ERIL) ; ce qui pose véritablement un problème de gouvernance perceptible à l'explosion des effectifs et du budget de fonctionnement de l'Agence.

Sous-secteur des combustibles domestiques

41. Dans le Sous-secteur des Combustibles domestiques, aucun bilan exhaustif de la mise en œuvre de la Lettre de Politique de Développement de février 2008 n'a été établi même si le pays a engagé d'importants programmes en vue d'améliorer l'offre de bois-énergie en termes de durabilité, à travers notamment le Projet de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution (PROGEDE) et le Programme pour la Promotion des Energies Renouvelables, de l'Electrification Rurale et de l'Approvisionnement durable en Combustibles Domestiques (PERACOD) qui ont mis en application le concept d'aménagement participatif avec des résultats appréciables : inventaire de la biomasse sur des centaines de milliers d'hectares, définition et mise en œuvre de plans d'aménagement avec une forte implication des populations riveraines responsables.

Sous-secteur des Energies renouvelables

42. Malgré les atouts - fort ensoleillement sur pratiquement tout le pays avec une irradiation annuelle variant du Sud-est au Nord-Ouest entre 1850 et 2250 kWh/m²/an et régime des vents de l'ordre de 6 m/s en moyenne (à 50 m du sol) sur la bande côtière Nord du pays, la Grande Côte, le sous-secteur des énergies renouvelables reste embryonnaire comme illustré par la puissance installée PV de l'ordre de 2 MW - soit à peine 0,4 % de

l'ensemble de la puissance de production d'électricité – et celle quasi nulle des installations éoliennes.

43. En outre, malgré l'adoption des cadres législatifs et réglementaires sur la filière des biocarburants et sur les énergies renouvelables, ce secteur n'est pas accompagné d'un système d'incitations pour accélérer la pénétration des énergies renouvelables

III Faiblesses et forces du secteur de l'Energie

Les faiblesses du secteur

44. Qu'il s'agisse des investissements programmés au niveau de la SENELEC ou de la SAR, le constat fait ressortir une insuffisance dans le pilotage en particulier pour les projets majeurs tels que le Programme d'Extension et de Modernisation de la Sar PEMS et le projet de centrale à charbon 125MW.
45. Le niveau extrêmement élevé des transferts du budget de l'Etat aux deux principales entreprises du secteur, la SENELEC et la SAR, maintenues ainsi sous perfusion, pose un dilemme puisqu'en effet, ces subventions ne sont pas soutenables au regard des contraintes budgétaires alors même qu'elles constituent le seul moyen de protection sociale des couches les plus vulnérables à court terme en permettant d'éviter des hausses de prix tout en garantissant les conditions de viabilité financière de ces sociétés.
46. Malgré la protection accordée à la SAR, la sécurité d'approvisionnement n'est pas pleinement assurée en raison des difficultés financières de la Société dues à des retards de paiement de certains de ses clients ou aux pertes commerciales sur le gaz butane non compensées à temps et, de façon plus générale, à la vétusté de l'outil industriel et aux problèmes internes de gestion.
47. L'avenir du raffinage demeure incertain à défaut d'actes concrets allant dans le sens de la mise en œuvre des investissements d'expansion de la capacité de la SAR.
48. Pour ce qui concerne le sous-secteur de l'électricité, la faible diversification des sources d'énergie pour la production ainsi que les difficultés de Senelec et de l'ASER apparaissent comme des obstacles structurels au redressement de ce sous-secteur.
49. Les principales sociétés du secteur connaissent également des problèmes aigus de gouvernance.





Les forces du secteur

50. Le secteur de l'énergie du Sénégal a montré tout le parti qu'il pouvait tirer de la stabilité du cadre macro-économique ainsi que de l'ancrage démocratique des institutions, toutes conditions favorables à l'investissement privé notamment étranger. Le récent changement de régime politique intervenu dans un contexte d'une plus grande sensibilité de l'opinion à la bonne gouvernance, au respect de l'Etat de droit, à la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite, pourrait contribuer à redorer l'image du Sénégal sur la scène internationale et accroître l'intérêt des investisseurs pour le Sénégal.
51. A cet égard, les bonnes dispositions des partenaires au développement vis-à-vis du Sénégal devraient profiter au secteur de l'énergie dont la bonne marche conditionne les performances économiques du pays.
52. Le secteur de l'énergie recèle un potentiel de croissance très important, créateur d'emplois et facteur d'entraînement d'autres secteurs économiques et sociaux.
53. Si l'absence de ressources d'énergies fossiles et l'inexistence de rente hydraulique sur son territoire, en dehors de Sambagalou, constituent un handicap, le Sénégal peut néanmoins, miser sur la coopération régionale pour accéder à une énergie bon marché : l'énergie hydraulique dans le cadre de l'OMVS et de l'OMVG, le gaz naturel mauritanien et/ou l'électricité produite avec ce gaz.

Dans l'attente d'éventuelles découvertes d'hydrocarbures, le Sénégal peut envisager, maintenant que le cadre légal et réglementaire est en place, l'exploitation de l'important potentiel en énergies renouvelables du pays.

54. Seul pays de la sous-région disposant d'une raffinerie, le Sénégal peut avoir l'ambition légitime d'être un hub pétrolier régional ce qui suppose une politique volontariste d'expansion des capacités de raffinage et de stockage.

Deuxième Partie: Vision et objectifs stratégiques de la politique énergétique

I Vision sectorielle

La vision sectorielle cible un secteur énergétique caractérisé par une parfaite disponibilité de l'énergie au moindre coût possible et garantissant un accès universel aux services énergétiques modernes dans le respect des principes d'acceptabilité sociale et environnementale.

55. En tant que signataire de la décision des Chefs d'Etat de la CEDEAO (Décision A/DEC.24/01/06 du 12/01/2006), le Sénégal a souscrit à



l'objectif global de la CEDEAO de faire accéder au moins la moitié de la population rurale et péri urbaine aux services énergétiques modernes, à l'horizon 2015, en vue d'atteindre les OMD. De manière spécifique, 100% des populations périurbaines et urbaines et 36 % des populations rurales des pays de la CEDEAO devraient avoir accès au service électrique individuel à l'horizon 2015.

- 56.** A l'horizon 2017, le Sénégal ambitionne d'atteindre des taux d'électrification de **50%** en milieu rural, **95%** en milieu urbain et **70%** au niveau national.

II- Objectifs stratégiques du secteur de l'énergie

Objectifs stratégiques

- 57.** La nouvelle politique énergétique qui procède de l'analyse du contexte national et international et de la vision sectorielle, poursuit les objectifs stratégiques suivants:

- assurer l'approvisionnement en énergie du pays en quantité suffisante, dans les meilleures conditions de qualité et de durabilité et au moindre coût ;
- opérer la diversification énergétique afin de réduire la vulnérabilité du pays aux aléas exogènes notamment ceux du marché mondial du pétrole ;
- promouvoir le développement des énergies renouvelables ;
- élargir l'accès des populations aux services modernes de l'énergie en veillant à une répartition plus équitable des efforts, privilégiant les régions défavorisées et les couches vulnérables ;
- promouvoir la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique.

Axes Stratégiques

- 58.** Pour la mise en œuvre de la nouvelle politique, le Gouvernement entend mettre en œuvre une stratégie qui sera déclinée par sous-secteur avec les principaux axes sont les suivants:

- garantir la sécurité énergétique et accroître l'accès à l'énergie pour tous afin d'impulser une croissance économique forte et un développement social équitable ;
- développer un mix énergétique comme base de sortie de crise associant le charbon, le gaz naturel, l'hydroélectricité, les interconnexions et les énergies renouvelables
- poursuivre et accélérer la libéralisation du secteur ;
- améliorer la compétitivité du secteur afin, d'une part, de rendre l'énergie accessible, en termes de prix, au plus grand nombre de consommateurs, tout en préservant la rentabilité des fournisseurs de services énergétiques et, d'autre part, d'aboutir à un dépérissement progressif du soutien financier de l'Etat ;
- accélérer la réforme des cadres réglementaires et de gouvernance ;

- apporter les innovations nécessaires en vue d'accroître les flux financiers dans le secteur à travers leur mobilisation stratégique auprès de sources publiques et privées.



III Politiques et stratégies énergétiques

- 59.** La stratégie du Gouvernement vise «une économie émergente garantissant un développement durable dont les retombées positives sont réparties de manière solidaire». Le programme YOONU YOKUTE du Président de la République se fixe un objectif synthétique de développement mesuré par l'IDH (Indice de développement humain) de 0,75 à 0,80 à l'horizon 2035-2040. La croissance devrait contribuer à la réalisation de cet objectif avec un taux de croissance économique hissé à 7% par an en moyenne sur les 5 prochaines années et 11,5 % en moyenne sur les trente prochaines années.
- 60.** Dans le domaine énergétique, ce programme a pour ambition de relever le défi du déficit énergétique et de la réhabilitation du réseau afin d'assurer un service d'électricité de qualité en quantité suffisante.
- 61.** La stratégie énergétique intègre également les perspectives énergétiques mondiales marquées entre autres par:
- la prédominance des énergies fossiles à l'horizon 2030,
 - l'importance du gaz naturel dans le mix énergétique mondial à l'horizon 2030 qui pourrait marquer l'âge d'or du gaz naturel dont la production, selon les analyses de l'AIE pourrait atteindre 4 500 milliards m³ à cet horizon, soit 1 400 milliards m³ supplémentaires par rapport à 2008,
 - la question des prix de l'énergie qui demeurera au cœur des préoccupations de l'économie mondiale,
 - l'essor des énergies renouvelables dont la croissance surpassera toutes les autres formes d'énergie,
 - Une demande d'énergie électrique qui devrait croître plus vite que la consommation mondiale d'énergie,

SOUS-SECTEUR DES HYDROCARBURES

Objectifs du sous-secteur

- 62.** Les objectifs poursuivis par le Gouvernement dans le sous-secteur consistent à sécuriser l'approvisionnement du pays, créer les conditions pour la réduction des coûts et assurer la qualité des produits pétroliers ainsi que les conditions de sécurité des activités.

Activités en amont

- 63.** L'objectif poursuivi est l'intensification de la promotion du bassin sédimentaire sénégalais notamment dans l'offshore profond et le paléozoïque. Le Gouvernement a à cœur de capitaliser le regain d'intérêt



des compagnies pétrolières internationales pour le Sénégal et entend diligenter le traitement des requêtes actuellement en cours

64. Une étude d'évaluation du potentiel pétrolier et gazier du bassin sédimentaire sénégalais a été commanditée incluant l'estimation et la classification des réserves probables, la certification des réserves d'hydrocarbures mises en évidence, les prévisions de production ainsi que l'évaluation économique de gisements potentiels.
65. Des aménagements seront également apportés au Code pétrolier et aux modèles de contrat avec notamment (i) la mise en place d'une réglementation des opérations pétrolières, (ii) une définition plus simple du régime fiscal dans le cadre du nouveau code général des impôts et (iii) la fixation de certains paramètres dans les modèles de contrat.
66. Le Gouvernement a en outre pris conscience des problèmes d'ordre sécuritaire liés à l'existence d'un puits datant des années 60 – forage REPA situé vers le Lac Rose auquel il urge de trouver une solution afin de prévenir tous risques d'explosion, d'incendie.

Activités aval

Raffinage et importation

67. La SAR qui a reçu mandat d'approvisionner en combustibles la SENELEC, est au centre du plan de sortie de crise du secteur de l'énergie. Le fonctionnement de la Société apparaît également crucial pour la viabilité des distributeurs indépendants qui, en cas d'arrêt de la raffinerie, se ravitaillent auprès de leurs concurrents à des conditions désavantageuses.
68. Les efforts de l'Etat pour le maintien de l'activité de raffinage s'inscrivent dans la perspective du renforcement du raffinage sur le territoire national, plus précisément de la mise en œuvre du PEMS. Ainsi, le Gouvernement évaluera les options concernant le maintien de l'activité de raffinage tenant compte de l'évolution de la demande nationale de produits pétroliers et des possibilités d'approvisionner la sous-région à partir du Sénégal, des avantages de disposer d'un outil de raffinage adapté en termes de capacité de traitement et de conversion. L'évaluation prendra également en considération les expériences de partenariat public-privé passées et en cours.
69. Dans cette attente, l'Etat s'attachera à impulser la mise en œuvre d'un programme d'urgence de résorption des problèmes techniques de la raffinerie qui l'exposent à des risques d'incidents majeurs pouvant compromettre l'exploitation des installations. Il s'agit des investissements visant à sécuriser et à réduire le coût d'approvisionnement en produits pétroliers à savoir la construction d'un poste d'amarrage pour des tankers de brut de 160 000 tonnes, d'un sea-line et d'un poste d'amarrage pour des butaniers de 12 à 15 000 tonnes ainsi que la modernisation de la logistique d'importation actuellement source de surcoûts liés à la vétusté.

Stockage

Le Gouvernement est soucieux du problème d'adéquation de la capacité de stockage à l'évolution des besoins pour une demande en progression constante et devant intégrer les stocks de sécurité. Ainsi, une réévaluation de la situation du stockage a été engagée afin, le cas échéant, de reconsidérer les décisions prises antérieurement par le Gouvernement sortant. L'objectif est de mettre en place un stockage véritablement indépendant ouvert aux nouveaux entrants dans les activités d'importation et de distribution de produits pétroliers.

- 70.** Un Plan directeur de développement de l'infrastructure de stockage sera élaboré afin d'optimiser les investissements et, en même temps, préciser certains aspects institutionnels et réglementaires.
- 71.** L'étude y relative sera étendue au réseau de pipeline pour le transport de produits pétroliers en ciblant les régions et un pays comme le Mali.
- 72.** Une Etude de dangers sera conduite au regard de la forte concentration des installations de stockage de produits pétroliers notamment de butane dont certaines ne sont pas sous talus, autour de la raffinerie à Mbao, pratiquement en bordure de la route nationale, de l'autoroute, de quartiers résidentiels ainsi que de casernements.

Distribution

- 73.** Dans le but de renforcer les conditions de concurrence, il sera procédé au réexamen des critères d'attribution des licences, du problème des barrières à l'exercice de certaines activités (Jet, lubrifiants), des règles et normes auxquelles tout distributeur devrait se soumettre, en particulier pour les infrastructures.
- 74.** Le contrôle de la qualité des produits sera amélioré à travers la mise en place d'un laboratoire indépendant. A cette fin, le Gouvernement a lancé le 15 novembre 2011, le processus en vue de la sélection d'un Contrôleur chargé du contrôle de la qualité et de la quantité du pétrole brut, du gaz et des produits pétroliers importés ou produits au Sénégal. Les prestations de ce Contrôleur se feront à travers un Contrat de délégation de service public.
- 75.** Dans la même lancée, le Gouvernement étudie la possibilité de se désengager (financièrement et administrativement) de la péréquation transport en commettant un cabinet qui aurait en charge la supervision des opérations de compensation entre distributeurs sur la base des volumes vendus aux différents points du territoire.



Hedging

76. Afin d'optimiser le coût des importations de produits pétroliers, l'Etat a mis en place un Comité de pilotage des opérations de couverture contre le risque de prix sur les importations d'hydrocarbures «Hedging» afin de disposer des recommandations sur les meilleurs moyens de minimiser les risques liés aux fluctuations du prix du pétrole.

Régulation

77. Au niveau de la régulation, le développement du sous-secteur requiert la création d'une autorité de régulation forte, capable d'assurer un fonctionnement transparent du sous-secteur. Le Gouvernement étudie la possibilité d'une transformation du CNH en un véritable organe de régulation ou la mise en œuvre d'une autre option.

SOUS-SECTEUR DE L'ELECTRICITE

Vision de la nouvelle politique

78. Comme souligné dans le Document de Politique Economique et Social, une persistance des perturbations dans la fourniture de l'électricité pourrait compromettre toutes les performances de l'économie nationale, en plus des conséquences négatives sur le bien-être des populations. La crise du sous-secteur de l'électricité de ces dernières années en est une parfaite illustration. Afin de prévenir cette perspective, la vision qui sous-tend la nouvelle politique dans le secteur de l'électricité est celle d'un **Sénégal où l'énergie électrique est disponible en quantité et en qualité, compétitive et produite à partir d'une diversité de technologies incluant notamment celles au charbon, au gaz, à l'hydroélectricité à l'énergie éolienne et à l'énergie solaire.**
79. Aussi, le Gouvernement a-t-il décidé, d'une part, d'amplifier les efforts de **renovation et de développement du système d'offre** – parc des moyens de production et réseaux de transport et de distribution – et **des réseaux de Transport/Distribution** ainsi que de **gestion de la demande** et, d'autre part, d'opérer la **restructuration opérationnelle et financière de la SENELEC** et la **reform institutionnelle de SENELEC.**
80. Il mettra par ailleurs, en place des dispositions spécifiques favorables à **la Production indépendante** ainsi **qu'un dispositif d'amélioration de la Gouvernance de la SENELEC** à travers la signature d'un **Contrat de performance.**

Objectifs et orientations stratégiques du sous-secteur

81. Les **objectifs principaux** poursuivis par le Gouvernement visent à **sécuriser la disponibilité de l'énergie électrique, élargir l'accès des populations à l'électricité** et **accroître l'efficacité du sous-secteur.**



Les **orientations stratégiques** retenues par le Gouvernement sont les suivantes:

- a. la diversification des sources de production d'électricité ;
- b. la promotion de l'électrification rurale et périurbaine ;
- c. la réhabilitation et le renforcement des infrastructures de transport et de distribution ;
- d. l'encouragement et la pérennisation de l'intervention des investisseurs et opérateurs privés ;
- e. la maîtrise de la demande électrique ;
- f. l'amélioration de la gouvernance du sous-secteur;
- g. les réformes du cadre institutionnel et de régulation ;
- h. la restructuration opérationnelle et financière de SENELEC
- i. la coopération régionale et sous-régionale.

Développement du système d'offre et amélioration du mix énergétique

- 82.** Pour une résolution durable de la crise énergétique, le Gouvernement entend diversifier les sources d'énergie pour la production d'électricité et faire une large place aux technologies les moins coûteuses (charbon, hydroélectricité, gaz) ainsi qu'aux énergies renouvelables dans le cadre de sa stratégie d'amélioration de l'indépendance et de la sécurité énergétiques du pays.
- 83.** Pour les centrales actuelles de SENELEC, le Gouvernement veillera à pourvoir les centres de production d'un bon stockage et d'une bonne logistique afin de garantir une autonomie adéquate en combustibles.

Charbon

- 84.** Les lenteurs enregistrées par les premières initiatives de centrales à charbon sous forme d'IPP ont retardé davantage la résolution des difficultés de Senelec.
- 85.** Fort de cette expérience, l'Etat privilégie l'option de la coopération bilatérale pour la réalisation de centrales à charbon avec des opérateurs de premier plan au niveau international, ayant les capacités techniques et financières de conduire des projets de grande envergure dans les plus courts délais.

L'option du gaz naturel pour la production d'électricité

- 86.** Afin d'obtenir un prix du kWh supportable par les populations et apte à attirer les investisseurs au Sénégal, le Gouvernement a pris l'option de donner une place importante au gaz naturel dans le mix énergétique.

A cette fin, le Gouvernement :

- appuiera l'exploration du bassin sédimentaire sénégalais ;



- examinera les possibilités d'importation de gaz par pipe à partir de pays limitrophes pour produire de l'électricité ;
- examinera les possibilités d'achat d'électricité produite à partir de centrales électriques fonctionnant au gaz naturel;
- conduira une étude stratégique pour l'utilisation du gaz naturel liquéfié (GNL) acheté à partir du marché international pour la production d'électricité.

87. Enfin, certaines unités de SENELEC (moteurs diesel, turbines à gaz, etc.) pourraient faire l'objet d'opération de conversion au gaz.

L'option de l'énergie hydraulique

88. Le Gouvernement entend œuvrer dans le cadre de l'OMVS et de l'OMVG pour faire avancer les projets hydroélectriques en recherchant les moyens de lever les contraintes et d'accélérer leur réalisation

L'apport des énergies renouvelables

89. Le Gouvernement entend développer le potentiel des énergies renouvelables à travers les projets retenus par le Comité d'Agrément mis en place par le Ministère de l'Energie et d'autres mécanismes.

Rénovation et renforcement des réseaux de transport et de Distribution

90. En ce qui concerne les réseaux de transport et de distribution, le Gouvernement qui a pu mobiliser d'importants financements notamment de la Banque mondiale, entend poursuivre son action de rénovation et de renforcement des réseaux qui sont apparus dernièrement comme un goulot d'étranglement à l'amélioration de la qualité de service. L'extension du réseau de transport notamment dans le cadre de l'OMVS avec le futur poste de Bakel, permettra d'assurer une alimentation plus fiable de la zone de Tambacounda et plus tard les exploitations minières dans le Sud-est du pays.

Gestion de la demande

91. Du côté de la demande, les mesures d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique seront mises en œuvre pour contribuer à la résorption du déficit de production. Les premières opérations de diffusion de lampes basse consommation seront ainsi poursuivies avec un financement de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de la Banque Européenne de l'Investissement (BEI) pour la réalisation d'un projet de distribution de 3 000 000 lampes basse consommation, correspondant à une réduction de la demande équivalente à la puissance d'une centrale de 70 MW.

92. D'autres actions sont également en cours d'étude notamment l'effacement à la pointe de certains clients, la tarification 20-20, les compteurs prépaiement, les compteurs intelligents



Restructuration opérationnelle et financière de la SENELEC

93. Le Gouvernement a entrepris de conduire la restructuration financière et opérationnelle de cette société et mis en place un Comité technique interministériel dont le rapport est attendu pour la fin octobre 2012.
94. Le Plan de rétablissement de la stabilité financière en cours de finalisation comporte différentes mesures, à savoir (i) la résorption du gap tarifaire, (ii) la recapitalisation de SENELEC (iii) la restructuration des dettes des institutions de crédit et des dettes fournisseurs et (iv) la mise en œuvre par SENELEC d'un plan d'améliorations internes (réduction des coûts, amélioration des revenus, amélioration du rendement global, réduction du BFR) Avec la mise en œuvre du plan de restructuration financière et opérationnelle de SENELEC et la réalisation des investissements sur les capacités de production intermédiaires et les capacités de production de sortie de crise, **le Gouvernement entend se donner les moyens d'un dépérissement progressif de la subvention au titre de la compensation des revenus de SENELEC**, dépérissement qui fera l'objet d'un calendrier qui a fait l'objet d'un plan d'actions.

Reforme institutionnelle de la SENELEC

95. Avec le rétablissement durable de la qualité de service, le Gouvernement anticipe une croissance soutenue de la consommation d'électricité en raison de l'urbanisation et des grands projets notamment miniers. Il convient dès lors de renforcer la capacité de production avec une réserve stratégique appropriée – un minimum de **[15%]**-pour faire face à l'évolution de la demande. Des investissements massifs seront nécessaires au niveau de la production – au moins **[200 MW]** de capacité additionnelle tous les 3 ans – pour éviter la réapparition des déficits.
96. Conformément aux orientations fixées par le Président de la République, le Gouvernement étudie l'option d'opérer une restructuration institutionnelle de la SENELEC, qui favorise la libéralisation du segment de la production et l'intervention des producteurs privés.

A cet égard les acquis des travaux en vue de la filialisation des activités menés en 2009-2010 seront capitalisés notamment : la séparation comptable telle que prévue par l'article 19 de la loi d'orientation du secteur de l'électricité, dégroupage des activités en deux entités, la première en charge de la Production et la seconde en charge des activités Transport et Distribution.

97. En vue de la libéralisation progressive du sous-secteur, le Gouvernement entend réexaminer la décision de reporter de 10 ans le monopole de

l'achat en gros détenu par SENELEC, dont l'échéance avait été fixée initialement au 31 mars 2009.



Promotion de la production indépendante

98. Le sous-secteur de l'électricité est apparu ces dernières années comme une source majeure d'éviction des secteurs sociaux des ressources budgétaires alors même qu'il recèle des opportunités de participation du secteur privé en particulier dans le segment de la production. Le Gouvernement a la volonté de promouvoir une implication forte du secteur privé dans la production et entend, à cet effet, engager les IPP et SENELEC à régler les litiges qui contrarient leur partenariat et qui peuvent avoir un impact négatif sur les futurs projets de production indépendante. L'expérience du Sénégal dans ce domaine fera l'objet d'une réévaluation en vue des dispositions spécifiques favorables à la production indépendante.

Contrat de performance

99. Le Gouvernement a décidé de passer un contrat de performance avec la SENELEC, fixant les objectifs et précisant les conditions notamment financières, de réalisation des objectifs qui seront suivis à travers un ensemble d'indicateurs de performance. Ce contrat sera audité annuellement.

ELECTRIFICATION RURALE

100. Au regard des enjeux de l'électrification rurale notamment en termes de cohésion sociale et de développement équilibré du pays, le Gouvernement ambitionne d'atteindre l'objectif d'un taux d'électrification rurale de 50 % vers l'horizon 2016-2017.

101. A cet égard il est retenu, d'une part, de clarifier et optimiser le rôle des acteurs impliqués dans l'électrification rurale et améliorer la synergie entre ASER, CRSE, SENELEC et le Ministère de l'Énergie et des Mines et, d'autre part, de lever les contraintes et les difficultés relevées dans la mise en œuvre de l'approche de concession d'électrification rurale de manière rattraper l'important retard enregistré dans la mise en œuvre des concessions en cours (au nombre de 6) et de conclure le processus d'attribution des concessions restantes (au nombre de 4)

102. Par ailleurs, le Gouvernement prendra toutes mesures pour restaurer la crédibilité du sous-secteur et ancrer la bonne gouvernance dans le management de l'ASER qui sera réorganisée à la suite de l'audit global en cours.



SOUS-SECTEUR DES COMBUSTIBLES DOMESTIQUES

- 103.** L'objectif du Gouvernement dans le sous-secteur est d'assurer de manière durable l'approvisionnement des ménages urbains et ruraux en énergies de cuisson, en veillant à la préservation des ressources forestières.
- 104.** Dans le cadre de la politique de sauvegarde du capital forestier, la stratégie d'aménagement participatif sera poursuivie notamment avec le PERACOD et le PROGEDE qui vient d'ouvrir de nouvelles zones, à savoir Kaolack, Kaffrine et Matam, après Tambacounda et Kolda aujourd'hui en phase de consolidation et de bouclage du cycle de l'aménagement. Ainsi, l'exploitation du bois aux fins de production de charbon restera toujours limitée exclusivement aux zones aménagées.
- 105.** Le Gouvernement a pris conscience des difficultés de pilotage et de planification du sous-secteur faute de statistiques fiables comme illustré par les grandes divergences relatives aux données sur les combustibles ligneux, bois et charbon de bois, fournies par les différentes institutions intervenant dans le sous-secteur. Des actions seront engagées avec les projets intervenant dans le sous-secteur pour remédier à ces difficultés.

SOUS-SECTEUR DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DES BIOCARBURANTS

- 106.** Le sous-secteur des énergies renouvelables représente un enjeu considérable puisque l'exploitation du potentiel national pourrait apporter une contribution significative à l'atteinte de l'objectif d'amélioration de l'indépendance et de la sécurité énergétiques.
- 107.** Aujourd'hui que le cadre légal et réglementaire est en voie d'être complètement en place avec les décrets d'application déjà pris, qu'une agence chargée de la promotion des énergies renouvelables a été créée et qu'un Comité d'agrément mis en place par le Ministère de l'Energie a achevé la sélection des projets soumis par des opérateurs privés, le Gouvernement se fixe l'objectif d'atteindre un taux d'indépendance en énergie commerciale hors biomasse d'au moins **15 % d'ici 2025**, grâce à l'apport des énergies renouvelables et des biocarburants.
- 108.** En relation avec la Banque de l'Habitat du Sénégal, le Ministère de l'Energie a initié un projet visant à faciliter l'équipement des clients de la Banque en modules PV à travers une ligne de crédit de 10 milliards de FCFA, avec comme effets escomptés la baisse des factures SENELEC de ces clients et un moindre appel de puissance du réseau public.
- 109.** Le Gouvernement étudie également la possibilité de promouvoir l'autonomisation de certaines institutions comme les universités, les hôpitaux et les municipalités (éclairage public) par des centrales solaires réalisées par des IPP. Le même schéma pourra être mis en place dans

certains centres isolés où le solaire est de loin plus compétitif que les centrales conventionnelles.



- 110.** A court terme, le Gouvernement entend œuvrer à l'opérationnalisation de l'Agence pour la promotion des énergies renouvelables en même temps qu'il est en train de parachever le dispositif relatif aux incitations.
- 111.** Etant donné qu'après le 31 décembre 2012, les projets seront sélectionnés uniquement sur la base d'appels d'offres compétitifs, le Gouvernement s'emploiera à une identification et une planification des investissements à réaliser après réalisation d'une étude stratégique d'intégration des énergies renouvelables dans la stratégie globale du secteur de l'énergie, en particulier dans le mix énergétique.
- 112.** Le Gouvernement étudiera la mise en place de «Feed-in tariff» (tarif de rachat) ainsi que la substitution de la compensation au moyen de ressources du Trésor public (prévue pour les énergies renouvelables) par une contribution tarifaire spécifique des usagers dont le montant sera encadré et suivi de sorte à éviter qu'elle grève fortement le prix payé par ces derniers.

MAITRISE DE L'ENERGIE ET EFFICACITE ENERGETIQUE

- 113.** Considérant le poids des importations de produits pétroliers dans la balance commerciale du pays, le Gouvernement a pris la pleine mesure de l'importance pour le Sénégal d'une politique d'économie d'énergie devant permettre de réduire la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur pour son approvisionnement et d'alléger la facture pétrolière.

Au niveau des consommateurs, les actions de maîtrise d'énergie et d'efficacité énergétique contribuent à la réduction des factures d'énergie alors que pour SENELEC, il en résulte un lissage de la courbe de demande.

- 114.** Il compte accélérer l'exécution du Programme de suivi, de contrôle et d'optimisation des dépenses publiques d'électricité avec le soutien financier de l'Institut de l'Energie et l'Environnement de la Francophonie (IEPF).
- 115.** L'élaboration d'un plan d'action pour la maîtrise et l'efficacité énergétique sera engagée et accélérée. Ce plan portera, entre autres, sur la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire (réglementations spécifiques, normes et exigences d'efficacité énergétique, contrôle qualité, audit énergétique obligatoire, etc.), la diffusion massive de lampes LBC, la réalisation d'audits dans le résidentiel, le tertiaire et l'industrie, la normalisation et la labellisation des équipements électroménagers et bureautiques, action lancée en 2012 avec l'appui de l'UEMOA et de l'IEPF.

116. Au total, le Gouvernement vise, entre autres objectifs, la réduction de **10 à 20 %** de la facture publique d'électricité d'ici 2015 grâce au Programme en cours avec l'IEPF et une économie d'énergie de l'ordre de **40 %** sur la demande électrique en 2020 en mettant en œuvre les mesures répertoriées dans l'Etude de la Maîtrise de la Demande Electrique (MDE). Il s'agira en particulier d'accélérer l'opérationnalisation de l'Agence pour l'Economie et la Maîtrise de l'Energie, développer des actions de renforcement des capacités, d'information et de sensibilisation et de mettre en place les ressources financières pour la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique.

Plan d'actions – Suivi-évaluation

117. Pour la mise en œuvre de la stratégie et des actions et mesures correspondantes, le Gouvernement entend, d'une part, élaborer un **Plan d'actions** détaillé et, d'autre part, mettre en place un **dispositif de suivi-évaluation** impliquant un **groupe consultatif indépendant** représentatif des parties intéressées notamment les sociétés d'énergie, les organisations patronales et syndicales, les associations de consommateurs et les partenaires techniques et financiers.

118. Une fois par an, le Premier Ministre présidera une réunion-bilan d'exécution du Plan d'actions à laquelle prendra part le groupe consultatif alors que semestriellement, le Ministre chargé de l'Energie réunira toutes les parties intéressées pour dresser l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'actions.

119. Le Secrétariat Permanent à l'Energie renforcé pourrait jouer un important rôle de suivi opérationnel de la mise en œuvre. La Cellule des Etudes et de la Planification assurera, en collaboration avec la Direction de l'Energie, le suivi-évaluation des résultats.

Ministre de l'Economie et des
Finances

Le Ministre de l'Economie
et des Finances

Amadou KANE

Amadou KANE

Ministre de l'Energie et des Mines

Le Ministre

MINISTRE DE L'ENERGIE ET DES MINES

Aly Ngouille NDIAYE

3 1 OCT 2012